

Blanchard (Denis, Charles, Elie), 5^e région militaire.
 Boucard (Jean-Marie), 4^e région militaire.
 Broun (Denis, David, Pierre), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Cambus (Jean-Pierre), 4^e région militaire.
 Cazier (Alain, Michel, Raymond), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Chaix (Philippe, Georges, Robert), 2^e C.A. et F.F.A.
 Chenevaz (Jean, Loïc), 2^e C.A. et F.F.A.
 Chevet (Patrice, Edmond, Roland), du port de Toulon.
 Cristofari (Pierre, Charles, Henri), 3^e région militaire.
 Demarest (Pierre, Constant, Jean), 2^e C.A. et F.F.A.
 De Testa (Bernard, Didier, Gaspard), F.A.T.A.C. et 1^{re} région aérienne.

Esteve (Bruno, Jacques, Simon), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Flandrois (Michel, Henri, Gabriel), 5^e région militaire.
 Fombonne (Gilles), F.A.T.A.C. et 1^{re} région aérienne.
 Gérard (François, Georges), du port de Toulon.
 Gonnella (Raphaël), 1^{re} C.A. et 6^e région militaire.
 Gourguechon (Philippe, Pascal), centre d'expérimentations du Pacifique, Papeete.
 Gouzy (Robert, Paul, Sauveur), du port de Toulon.
 Guedj (Pierre, Bernard), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Honnart (Didier, Jean, Charles), 1^{re} C.A. et 6^e région militaire.
 Karanian (Jean-Marie), du port de Toulon.
 Keuris (Eric, Robert), 2^e C.A. et F.F.A.
 Lachaze (François, Paul, Aimé), F.A.T.A.C. et 1^{re} région aérienne.
 Laurent (Jean-Pierre), du port de Toulon.
 Legouy (Bernard, Marie, François), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Lévy (Michel, Pierre), 1^{re} C.A. et 6^e région militaire.
 Malinet (Sylvain, Pascal), service de coopération militaire technique, Maroc.

Martelet (Pierre, Pascal, Antoine), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Michellier (Philippe, Pierre, Marie), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Moreau (Philippe, Jacques), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Phan-Ngoc (Long), centre d'expérimentations du Pacifique, Papeete.
 Py (Jean-Yves), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Rihn (Bertrand, Henri), 5^e région militaire.
 Rivière (Michel, Pierre), du port de Toulon.
 Roche (Christian, Pierre, Benoît), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Royer (Denis, Roger, Lucien), 2^e C.A. et F.F.A.
 Sabatier (Pierre, Jean-Jacques), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Schaeffer (Roland, Daniel), 2^e C.A. et F.F.A.
 Taieb (Gabriel), 5^e région militaire.
 Teillet (Jean-François, Paul), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Vermorel (Bernard, Marcel, Raymond), du port de Toulon.
 Vitoux (Daniel, Roger, Alexandre), 1^{re} C.A. et 6^e région militaire.
 Vuthien (Hoang), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.

Corps des pharmaciens chimistes des armées.

Au grade de pharmacien chimiste de réserve.

Les pharmaciens chimistes aspirants de réserve :

Pour prendre rang du 1^{er} août 1983.

Contingent 1982/08.

Abballe (Pierre, Vincent), 4^e région militaire.
 Chabannes (Jacques, Pierre, François), 4^e région militaire.
 Creuillenet (Claude, André), 5^e région militaire.
 Dayet (Philippe, Joseph), du port de Toulon.
 Dubost (Thierry, Jacques, Claude), 1^{re} C.A. et 6^e région militaire.
 Duverneuil (Patrick, Marcel), du port de Toulon.
 Forest (Eric, Stéphane, Alexandre), 5^e région militaire.
 Herman (Jean-François, René), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Holveck (Patrice), 1^{re} C.A. et 6^e région militaire.
 Lamour (Jean, Henri, Marie), 3^e région militaire.
 Le Bars (Didier, René, Louis), 2^e région aérienne.
 Leroux (Jean-Marc, Georges), 2^e région aérienne.
 Lespagnol (Dominique, Alain), 2^e région aérienne.
 Motté (Philippe, Michel, Joseph), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Pagés (Christian, Marie, Louis), 4^e région aérienne.
 Paul (Jean-Gabriel, Henri), 2^e région militaire.
 Pierrot (Paul, Joseph), 1^{re} C.A. et 6^e région militaire.
 Pitot-Belin (Christian), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Postaire (Eric, Roland, Roger), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Poussard (Bruno, Gustave), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Prouteau (Jean-Louis, Dominique), du port de Toulon.
 Pussard (Eric, Michel, Roger), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Quéau (Bernard, Jean, André), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Ranc (Yves), 5^e région militaire.
 Raymond (Joël, René, Jean), 1^{re} C.A. et 6^e région militaire.
 Roche (Michel, Yves, Lucie), 5^e région militaire.
 Roubineau (Paul, Eugène), 4^e région militaire.
 Sautreau (Marc, Paul), 1^{re} C.A. et 6^e région militaire.
 Willemot (Jean-Marie, François), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.

Chirurgiens-dentistes des armées.

Au grade de chirurgien-dentiste de réserve.

Les chirurgiens-dentistes aspirants de réserve :

Pour prendre rang du 1^{er} août 1983.

Contingent 1982/08.

Arfi (Marc), du port de Toulon.
 Barkats (Denis), 5^e région militaire.
 Catherine (Frédéric, Jean), du port de Toulon.
 Didier (Serge, Yves), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Durlot (Christian, Max, Jean-Marie), du port de Toulon.
 Halimi (Serge, Richard, Mardochee), 2^e C.A. et F.F.A.
 Ielsch (Patrice, Jean-Claude), 2^e C.A. et F.F.A.
 Jeudy (Philippe, Jean, Louis), 2^e C.A. et F.F.A.
 Laforêt (Fabrice, Jean, Christian), du port de Toulon.
 Marchais (Denis, Jean, Roger), du port de Toulon.
 Pommel (Ludovic, Jean, Jacques), 5^e région militaire.
 Vuigner (Dominique, Jean, Marc), 2^e région aérienne.

Corps technique et administratif.

Au grade de sous-lieutenant de réserve.

Les aspirants de réserve :

Pour prendre rang du 1^{er} juin 1983.

Contingent 1982/06.

Large (Didier, Jean), 5^e région militaire.
 Ruffio (Pierre, Jean, Paul), 3^e région militaire.
 Sanséau (Pierre, Jean, Louis), 4^e région militaire.

Pour prendre rang du 1^{er} août 1983.

Contingent 1982/08.

Bosq (Jean-Dominique, Lucien), 5^e région militaire.
 Chadoutaud (Thierry, André), 4^e région militaire.
 Chaffard (Jean-Luc, Philippe), 1^{re} C.A. et 6^e région militaire.
 Chartier (Philippe, Charles, François), 2^e C.A. et F.F.A.
 Danna (Olivier), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Dupont (Eric), 2^e région militaire.
 Guillaudeau (Bruno, Joseph, Jean), 3^e région militaire.
 Lafoscade (Jean-Christophe, François), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Lerond (Didier), 2^e C.A. et F.F.A.
 Lucas (Jacques, Guy, Francis), 4^e région militaire.
 Luczak (Gilles, Alain), 3^e région militaire.
 Mougard (Philippe, Pierre), 2^e C.A. et F.F.A.
 Poiré (Yves-Marie, Jean), 3^e C.A. et 1^{re} région militaire.
 Reynaud (Pierre, Michaël, Jean), 4^e région militaire.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Classement de communes et parties de communes en zones défavorisées.

Le ministre de l'économie, des finances et du budget et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 77-566 du 3 juin 1977, sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées ;

Vu l'arrêté du 28 avril 1976 portant fixation des critères de délimitation des zones agricoles défavorisées ;

Vu les arrêtés du 20 février 1974, 28 avril 1976, 18 janvier 1977, 13 novembre 1978 et du 18 mars 1975 portant délimitation des zones de montagne ;

Vu l'arrêté du 28 avril 1977 et son modificatif du 3 novembre 1977 portant délimitation des zones agricoles défavorisées ;

Vu l'arrêté du 26 mars 1982 portant délimitation des zones agricoles défavorisées ;

Vu la décision de la commission du 16 mars 1983 modifiant les limites des zones défavorisées au sens de la directive 75-268-C.E.E.,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. — Les territoires des communes ou parties de communes tels qu'ils figurent à l'annexe I ci-après sont classés en zone défavorisée au titre de l'article 2 du décret n° 77-566 du 3 juin 1977.

Art. 2. — Les territoires des communes ou parties de communes tels qu'ils figurent à l'annexe II ci-après sont classés en zone défavorisée au titre de l'article 3 du décret n° 77-566 du 3 juin 1977.

Art. 3. — Le directeur de l'aménagement au ministère de l'agriculture et le directeur du budget au ministère de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 septembre 1983.

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,
JACQUES DELORS.

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture,
chargé de l'agriculture et de la forêt,
RENÉ SOUCHON.

ANNEXE I

Zone de montagne.

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
09 - DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE	
<i>Arrondissement de Pamiers.</i>	
Fossat	Monesple, Pailhès.
Mas d'Azil	Sabatat.
Varilhes	Montégut-Plantaurel.
<i>Arrondissement de Saint-Girons.</i>	
Sainte-Croix-Volvestre	Cerizols, Fabas, Sainte-Croix-Volvestre, Tourtouse.
26 - DÉPARTEMENT DE LA DRÔME	
<i>Arrondissement de Die.</i>	
Crest-Nord	Cobonne, Mirabel-et-Blacons, Ourches, Suzesur-Crest.
Crest-Sud	Francillon, Piegrès-la-Clastre, Saou, Soyans.
Die	Aix-en-Diois, Barsac, Die, Molières-Glandaz, Ponet-et-Saint-Auban, Pontaix, Sainte-Croix.
Saillans	Aubenasson, Espenel, Saillans, Vercheny.
<i>Arrondissement de Nyons.</i>	
Buis-les-Baronnies ..	Buis-les-Baronnies, La Penne-sur-l'Ouvèze, Pierrelongue, Propiac.
<i>Arrondissement de Valence.</i>	
Bourg-de-Péage	Barbières, Beauregard-Baret, Hostun, Rochefort-Samson, Saint-Vincent-la-Commanderie.
Chabeuil	Barcelonne, La Baume-Cornillanne, Peyrus.
Dieulefit	Aleyrac, Dieulefit, Eyzahut, Rochebaudin, Poët-Laval, Pont-de-Barret, Souspierre.
Saint-Jean-en-Royans.	Oriol-en-Royans, Rochechinard, Sainte-Eulalie-en-Royans, Saint-Jean-en-Royans, Saint-Laurent-en-Royans, Saint-Nazaire-en-Royans.
74 - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE	
<i>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois.</i>	
Saint-Julien	Dingy-en-Vuache.
88 - DÉPARTEMENT DES VOSGES	
<i>Arrondissement de Saint-Dié.</i>	
Provenchères-sur-Fave	Colroy-la-Grande, La Grande-Fosse, Lubine, La Petite-Fosse.
Senones	Ban-de-Sapt, Ménil-de-Senones, Le Mont, Mousse, La Petite-Raon, Saint-Jean-d'Ormont, Le Saulcy, Senones.
Raon-l'Étape	Allarmont, Celles-sur-Plaines; Luvigny, Vexaincourt, Raon-sur-Plaine.
Saint-Dié	Nayemont-les-Fosses, Saint-Dié, Talntrux.
Brouvelles	Bois-de-Champ, Les Rouges-Eaux.
<i>Arrondissement d'Épinal.</i>	
Remiremont	Eloyes, Saint-Etienne-lès-Remiremont.

ANNEXE II

Zone défavorisée hors montagne.

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
09 - DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE	
<i>Arrondissement de Pamiers.</i>	
Pamiers	Varilhes, Verniolle, Le Carlarat, Ludies, Pamiers, Saint-Amadou, Saint-Jean-du-Falga, La Tour-du-Crieu, Villeneuve-du-Paréage.
Saverdun	Brie, Canté, Gaudies, Labatut, Lissac, Mazères, Montaut, Saint-Quirc, Saverdun, Trémoulet, Le Vernet.
26 - DÉPARTEMENT DE LA DRÔME	
<i>Arrondissement de Die.</i>	
Crest-Sud	Auriples, Autichamp, Divajeu, La Répara, La Roche-sur-Grane.
43 - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE	
<i>Arrondissement de Brioude.</i>	
Auzon	Azerat, Lempdes, Sainte-Florine, Vergongheon, Frugères-les-Mines.
Brioude	Beaumont, Bournoncle-Saint-Pierre, Brioude, Cohade, Fontannes, Lamothe, Paulhac.
47 - DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE	
<i>Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot.</i>	
Tournon-d'Agenais ..	Montayral (fraction).
63 - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME	
<i>Arrondissement de Clermont-Ferrand.</i>	
Clermont-Est	Sayat (partie).
Clermont-Nord	Nohanent, Royat.
Clermont-Sud-Ouest ..	Ceyrat.
Saint-Amant-Tallende.	Saint-Amant-Tallende.
<i>Arrondissement d'Issoire.</i>	
Champeix	Champeix, Chidrac, Saint-Cirgues-sur-Couze.
Issoire	Aulhat-Saint-Privat, Bergonne, Le Broc, Flat, Meilhaud, Orbeil, Pardines, Solignat, Sauvagnat-Sainte-Marthe.
Jumeaux	Lamontgie.
Saint-Germain-Lembron	Boudes, Collanges, Gignat, Nonette, Orsonnette.
Sauxillanges	Brenat, Parentignat, Les Pradeaux, Saint-Martin-des-Plains, Saint-Rémy-de-Chargnat, Usson, Varennes-sur-Usson.
<i>Arrondissement de Riom.</i>	
Aigueperse	Saint-Argoulin.
Riom-Est	Châtelguyon (partie).
Riom-Ouest	Enval (partie), Malauzat.
<i>Arrondissement de Thiers.</i>	
Lezoux	Lezoux.
64 - DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
<i>Arrondissement d'Oloron-Sainte-Marie.</i>	
Oloron-Sainte-Marie-Est	Eysus.
<i>Arrondissement de Pau.</i>	
Garlin	Aubous, Aydie, Castelpugon, Conchée-du-Béarn, Diusse, Garlin, Mascaraas-Haron, Moncla, Mont-d'Isse, Portet, Saint-Jean-Poudge, Tadousse-Ussau, Vialer.
Lembeye	Arricau-Bordes, Arroses, Aurions-Idernes, Betracq, Cadillon, Castillon-Lembeye, Corbères Arbères, Crouseilles, Escures, Gayon, Lasserre, Lembeye, Moncaup, Montpezat, Séméacq-Blachon.

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
<i>Arrondissement de Montaner.</i>	
Montaner	Aast, Baleix, Bédeille, Bentayou-Sérée, Castéra-Loubix, Labatut, Lamayou, Maute, Monsegur, Montaner, Ponson-Débats-Pouts, Ponson-Dessus, Pontiacq-Viellepinte, Sedze-Maubecq, Casteide-Doat.
65 - DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES	
Aureilhan	Oroix, Pintac, Tarasteix.
Castelnau - Rivière Basse	Castelnau-Rivière-Basse, Hagedet, Lascazères, Madiran, Saint-Lanne, Soublecause.
Maubourguet	Lahitte-Toupière, Sombrun, Vidouze.
Ossun	Gardères, Luquet, Séron.
Vic-en-Bigorre	Escaunets, Sanous, Villenave-près-Béarn.
90 - DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT	
<i>Arrondissement de Belfort.</i>	
Delle	Lebetain.
88 - DÉPARTEMENT DES VOSGES	
<i>Arrondissement d'Epinal.</i>	
Bruyères	Aydoilles, Charmois devant Bruyères, Destord, Dompierre, Fontenay, Girecourt-sur-Durbion, Grandvillers, Gugnecourt, Méménil, Nonzeville, Padoux, Pierrepont-sur-l'Arentèle, Sainte-Hélène, Viménil.
Charmes	Avillers, Avrainville, Battexy, Bettoncourt, Bouxurilles, Brantigny, Chamagne, Evaux-et-Ménil, Floremont, Gircourt-les-Vieville, Herguney, Langley, Marainville-sur-Madon, Pont-sur-Madon, Portieux, Rapey, Rugney, Savigny, Socourt, Ubexy, Varmonzey, Vomecourt-sur-Madon, Xaronval.
Châtel-sur-Moselle ..	Badmenil-aux-Bois, Bayecourt, Damas-aux-Bois, Domevre-sur-Durbion, Frizon, Gigney, Hadigny-les-Verrières, Hailainville, Mazeley, Morville, Oncourt, Palegney, Rehaincourt, Serceur, Vaxoncourt, Villoncourt, Zincourt.
Darney	Belmont-lès-Darney, Bonvillet, Darney, Dombasle-devant-Darney, Dommartin-les-Vallois, Escles, Esley, Fresnois, Jesonville, Lerrain, Pierrefitte, Pont-lès-Bonfays, Provenchères-lès-Darney, Relanges, Saint-Baslemont, Sans-Vallois, Senonges, Les Vallois.
Dompaire	Les Ableuvenettes, Aheville, Bainville-aux-Sauls, Bazegney, Bégnécourt, Bettégney, Saint-Brice, Bocquegney, Bouxières-aux-Bois, Bouemont, Circourt, Damas-et-Bettégney, Derbarmont, Dompaire, Gelvecourt-et-Adompt, Gorhey, Gugnay-aux-Aulx, Hagecourt, Harol, Hennecourt, Jorxey, Legeville-et-Bonfays, Modégney, Masonne-et-Lamerey, Maroncourt, Racecourt, Regney, Saint-Vaillier, Vaubexy, Velotte-et-Tatignecourt, Ville-sur-Ilon.
Epinal-Est	La Baffe, Deyvillers, Dignonville, Jeuxey, Longchamp, Vaudeville.
Epinal-Ouest	Chaumoussey, Domevre-sur-Avière, Dommartin-aux-Bois, Fomerey, Girancourt, Sanchev.
<i>Arrondissement d'Epinal.</i>	
Monthureux-sur-Saône	Bleurville, Gigneville, Monville, Viviers-le-Gras.
Rambervillers	Anglemont, Autrey, Bazien, Bru, Bult, Clezontaine, Deinvillers, Dompail, Fauconcourt, Hardancourt, Housseras, Doncières, Jeanmenil, Menarmont, Ménil-sur-Belvitte, Moyenmont, Nossoncourt, Orjancourt, Romont, Roville-aux-Chênes, Sainte-Barbe, Saint-Genest, Saint-Gogon, Saint-Maurice-sur-Mortagne, Saint-Pierremont, Vomecourt, Xaffevillers.
<i>Arrondissement de Neufchâteau.</i>	
Lamarche	Blevaincourt, Damblain, Fouchecourt, Frain, Isches, Lamarche, Marey, Martigny-les-Bains, Mont-lès-Lamarche, Morizecourt, Robécourt, Rocourt, Romain-aux-Bois, Rozières-sur-Mouzon, Saint-Julien, Serécourt, Serocourt, Tignecourt, Tollaincourt, Vilotte.

Commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture.

Par arrêté du ministre de l'agriculture en date du 22 septembre 1983, M. Stourm (Jean-Marie), est nommé membre titulaire de la commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture, en remplacement de M. Clément (Louis), en qualité de membre présenté par l'assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Attribution du certificat d'études supérieures de l'Ecole nationale des ingénieurs des travaux ruraux et des techniques sanitaires de Strasbourg.

Par arrêté du ministre de l'agriculture en date du 22 septembre 1983, le certificat d'études supérieures de l'Ecole nationale des ingénieurs des travaux ruraux et des techniques sanitaires de Strasbourg est attribué aux élèves dont les noms suivent (session 1982-1983) :

Certificat d'études supérieures en aménagements hydro-agricoles.

M. Dine (Smaïn).
M. El Hallani (El Hadj).
M. Kasmi (Abdallah).
Mlle Khalifa (Leïla).
M. Zerri (Liamine).

Certificat d'études supérieures en équipements d'hygiène publique.

M. Qazzabari (Ahmed).

Attribution du diplôme d'ingénieur des techniques agricoles de l'Institut national de promotion supérieure agricole de Dijon.

Par arrêté du ministre de l'agriculture en date du 22 septembre 1983, le diplôme d'ingénieur des techniques agricoles de l'Institut national de promotion supérieure agricole de Dijon est attribué aux stagiaires de la promotion 1981-1983 de cet établissement et après désignés :

MM. Auffret (Yvon).	MM. Girard (Jean-Claude).
Barrais (Jean-Louis).	Grillot (Alain).
M ^{lle} Barthe (Madeleine).	Laroche (Jean-Pierre).
MM. Besse (Jacques).	Lepage (Patrice).
Chenus (Jean-Jacques).	M ^{lle} Lorgeou (Josiane).
Corroyer (Régis).	MM. Losson (Patrick).
Degois (Dominique).	Mazeau (Daniel).
Delcloy (Alain).	Pages (Maurice).
Deschamps (Pierre).	Vergozanne (Gilles).
M ^{lle} Gaudino (Christine).	Verlet (Nicolas).

Attribution du diplôme d'ingénieur des techniques forestières.

Par arrêté du ministre de l'agriculture en date du 22 septembre 1983, le diplôme d'ingénieur des techniques forestières est attribué aux élèves de l'Ecole nationale des ingénieurs des travaux des eaux et forêts dont les noms suivent (promotion 1980-1983) :

MM. Abt (Dominique).	MM. Guilbert (Benoit).
Berroir (Gilles).	James (Olivier).
Bisch (Jean-Luc).	Lebahy (Claude).
Blaise (Jean-Marc).	M ^{me} Nicot (Patricia) née Jaunay.
Bonnet (Dominique).	M. Perrier (Jean-Marc).
Chabert (Henri).	M ^{lles} Pfaff (Isabelle).
Chandesris (André).	Serriere (Isabelle).
Decoud (Jean-Michel).	MM. Soubieux (Jean-Michel).
Dilger (Jean-Luc).	Torre (Fabrice).
Dreyfus (Philippe).	Vogel (Philippe).
Gonin-Chevillon (Pierre).	

Homologation de normes.

Rectificatif au Journal officiel (N. C. 218) du 20 septembre 1983, page 8629, 1^{re} colonne, article 1^{er}, 12^e et 13^e norme :

Au lieu de :

« NF V 37-016... » ;
« NF V 37-017... » ;

Lire :

« NF V 37-019... » ;
« NF V 37-020... » .